

REGLEMENT DES RASSEMBLEMENTS POUSSINS/POUSSINES

Le Comité de Moselle de Basket-Ball, par le biais de sa Commission Jeunes et MiniBasket, organise des rassemblements réservés aux catégories d'âge poussins et poussines. Pour ce faire, le département est divisé en 3 secteurs : Fer, Charbon et Metz.

Le programme de la saison comprend 2 phases.

PHASE N°1 : Rencontres par secteur sous forme de plateaux (le temps de jeu ainsi que le nombre de joueurs sont laissés à l'appréciation du club organisateur).

PHASE N°2 : Les rencontres sont organisées par la Commission Sportive sous forme de championnat avec deux niveaux (Excellence et Honneur).
(Voir réglementation concernant la tenue de la table de marque – article 42.3 des Règlements Généraux)

DEROULEMENT DES COMPETITIONS EN CHAMPIONNAT ET COUPE DE MOSELLE

- 1 Temps de jeu :
 - Toutes les rencontres se déroulent en **4 périodes de 6 minutes**.
 - Un intervalle de **1 minute** sépare chaque période de jeu ou quart temps.
 - L'intervalle entre chaque mi-temps est de **10 minutes**.
 - La durée d'une période de prolongation éventuelle, en cas de score nul, est de **3 minutes** avec un intervalle de 1 minute entre chaque période.
- 2 **TEMPS MORT** :
 - Chaque équipe bénéficie de **2 temps morts** par mi-temps.
- 3 **LIGNE DE LANCERS FRANCS** :
 - La ligne des lancers francs est avancée de 0,50 m par rapport à la ligne officielle.
- 4 **BALLON** :
 - Le ballon utilisé est, obligatoirement, de taille n°5 (petit ballon).
- 5 **DEFENSE** :
 - Seule la défense 1 contre 1 est admise. **En cas de non respect de cette règle, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité.**
- 6 **OBSERVATION** :
 - Il est fait abstraction des règles suivantes :
 - retour en zone
 - 8 secondes en zone arrière
 - panier à 3 points
 - Tous les joueurs mentionnés sur la feuille de marque doivent obligatoirement entrer en jeu et disputer au minimum un ¼ temps (sauf blessure).
- 7 Les équipes mixtes sont autorisées ; elles le seront en catégorie masculine.
- 8 Il n'y a plus d'équipes personnalisées. Chaque joueur ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end.
- 9 La non-participation au rassemblement de fin de saison verra le groupement sportif pénalisé d'une amende financière telle que définie par les Règlements Sportifs du Comité de Moselle de Basket-Ball.

